Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 029-212901342-20261110-DEL6101126COMNT-DE

EXTRAIT DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 novembre 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents-représentés : 15
Votants : 15

***Date de* convocation : 02 novembre 2026**

Le dix novembre de l'an deux mille vingt six à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est légalement réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Thierry CAUBET, Maire de Locronan.

Etaient présents : Monsieur CAUBET Thierry, Maire, Madame LE GAC Jacqueline Adjointe au Maire, Monsieur BILLEBEAUD Alain, Adjoint au Maire, Madame HASCOËT Monique, Adjointe au Maire , Monsieur PRÉ Jean-Marie, Adjoint au Maire, Monsieur LE JEUNE Philippe, Monsieur BONSIGNE Bruno, Madame GOARDON Virginie, Madame BATTAIS Bérénice, Monsieur HÉNARD Joël, Madame KERDREUX Marine, Monsieur LE LAY Laurent, Madame Edwige LEPOT, Madame CADIOU QUÉAU Gwénaëlle.

Procuration : Madame Brigitte NICOLAS a donné procuration à Madame Monique HASCOËT

Secrétaire de séance : Madame HASCOËT Monique est nommée secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Le procès-verbal de la séance du 02 octobre 2026 est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal

Ordre du jour :

-2026-1011-1-SDEF : autorisation de signature d'une convention
-2026-1011-2-Ligne directrice de gestion –information de l'assemblée délibérante
-2026-1011-3-Elections –instauration de l'IFCE pour les cadres A
-2026-1011-4-Prix des services publics communaux pour 2027
-2026-1011-5-Prix des terrasses
-2026-1011-6-Autorisation de signature de l'avenant au contrat de groupe MNT
-2026-1011-7-Dossier berger Levrault –autorisation de signature du contrat de renouvellement de la prestation
-2026-1011-8-Octroi d'une subvention à Force T QUIMPER pour le Téléthon
-2026-1011-9-Octroi d'une subvention supplémentaire au CCAS
-2026-1011-10-aménagement bourg –terrassement
-2026-1011-11-Autorisation de signature des conventions avec le SDIS à l'occasion des « Illuminations » et avec la Protection civile de BREST
-2026-1011-12-Décisions modificatives au budget –DM 9-10-11
-2026-1011-13-Autorisation au Maire pour engager liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.
-2026-1011-14-dossier location U véhicule FORD –autorisation de signature
-2026-1011-15-Groupama : autorisation de signature du contrat d'assurance pour le véhicule de location U
-2026-1011-16-renouvellement de la convention relative à la mise en œuvre du forfait de post paiement avec l'ANTAI à compter du 01 janvier 2027
-2026-1011-17-Autorisation accordée au Maire pour formuler des demandes de subventions auprès du département pour l'acquisition de 2 climatiseurs
-2026-1011-18-Autorisation de signature d'une convention avec Objectif Emploi Solidarité pour 2027
-2026-1011-19-Produits divers de gestion courante, transaction avec le CMB
-2026-1011-20-Eclairage de Noël –autorisation de signature des conditions proposées par l'entreprise Dédé FEREZOU
-2026-1011-21 –Autorisation de signature du règlement de mise à disposition d'une scène mobile par le Conseil Départemental du Finistère
-Affaires diverses

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 029-212901342-20261110-DEL6101126COMNT-DE

-6-2026-1011-6-AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT AU CONTRAT DE GROUPE MNT CONCERNANT LA PRÉVOYANCE

Monsieur Le Maire informe les élus que le contrat signé en vigueur prévoit :

Type de contrat : Adhésion facultative. Garantie Incapacité à 95 % => Taux applicable 2,96 %.ou garantie incapacité à 90 % avec un taux de 2.63% au choix de l'agent (collectivités moins de 15 agents)
Qui peut adhérer ? Fonctionnaires titulaires ou stagiaires, à temps complet ou non complet, ainsi que les agents contractuels de droit public et de droit privé effectuant plus de 150 h par trimestre.
Conditions d'adhésion :
-Pas de limite d'âge.
-Pas de questionnaire médical.
-Pas de délai de stage pour une adhésion effectuée dans les 6 mois suivant :
la mise en place du contrat,
la date d'embauche,
ou la reprise effective d'activité (pour un agent en arrêt ou en disponibilité au moment de la mise en place du contrat).
Passé ce délai, un stage de 6 mois s'applique.

Monsieur Le Maire précise également qu'une participation de la commune de 20 €/mois a été instaurée

Aujourd'hui la MNT informe la commune qu'elle envisage de revoir ses conditions en augmentant les taux qui passeront au 1er janvier 2027 :

-pour une garantie à 90% de 2.63 à 2.84 : soit 7.98 %
-pour une garantie à 95 % de 2.96 à 3.20 : soit 8.108%

Monsieur Le Maire a adressé à l'ensemble des élus le projet d'avenant qui en découle et demande l'autorisation de le signer

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
Autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant n)1 au contrat MNT tel que présenté.

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	**Contre**	**Abstention**
Signature avenant contrat MNT	**15**	**0**	**0**

Pour Extrait Certifié Conforme
Le Maire, Thierry CAUBET

MAIRIE de LOCRONAN (29 Sud Finistère)